

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1472/SG/FIN autorisant Miles Bahya et Saïda Hassan Ismaël, mineures, représentées par leur mère M^o Aïcha Mohamed Abdallah, à acquérir une parcelle de terrain bâtie, sise à Djibouti – quartier n° 1

n° 73-1472/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
8 octobre 1973

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1973

Date du numéro
25 octobre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Mlles Bahya et Saïda Hassan Ismaël, mineures, représentées par leur mere M Aïcha Mohamed Abdallah, sont autorisées à acquérir une parcelle de terrain bâtie, sise à Djibouti, quartier 1, immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 1411 au nom de M Oumassaad Abdourahman Dorani et Nadira Abdourahman Dorani.